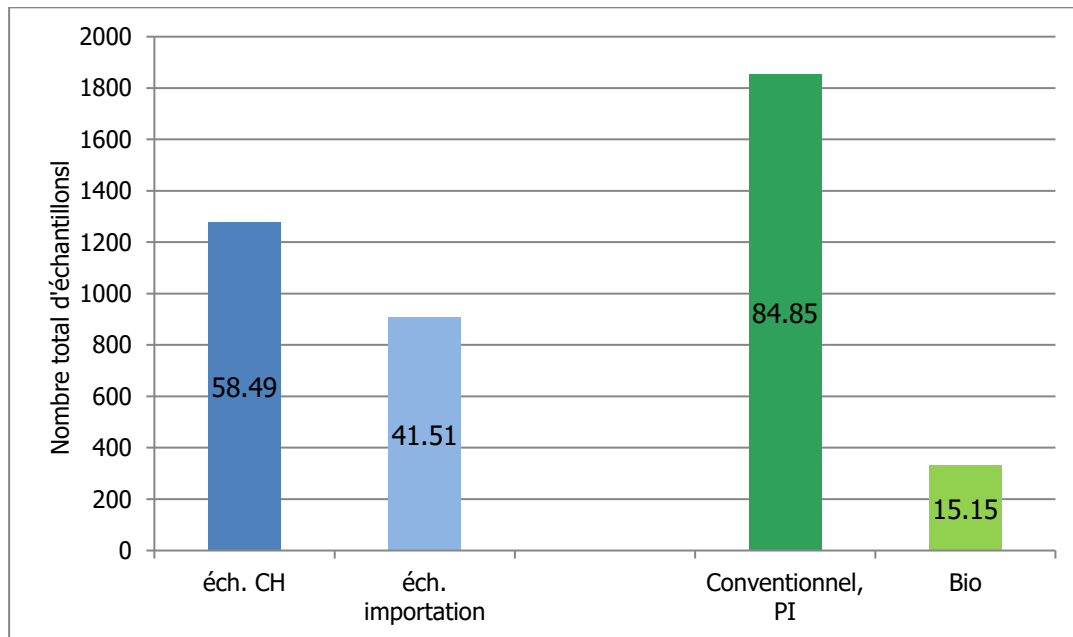


Rapport annuel 2021 sur le monitoring des résidus de SwissGAP

SwissGAP apporte une contribution importante à la sécurité alimentaire :

- Le monitoring des résidus joue un rôle central comme instrument de surveillance en plus des contrôles annuels (échelon production) et triennaux (échelon commerce).
- Se basant sur le concept d'analyse de SwissGAP, les entreprises de commercialisation élaborent leur plans d'échantillonnage, y compris directives techniques, qui doivent être respectés par les laboratoires reconnus par SwissGAP.
- Les laboratoires ont l'obligation d'annoncer toutes les contestations à Agrosolution.
- Pour toutes les violations de normes, l'entreprise commerciale doit définir des mesures ciblées afin d'éviter que le cas identique ne se reproduise.
- Les contestations et les mesures sont rendues anonymes et transmises aux groupes responsables d'experts.
- La groupe d'experts évalue les résultats d'analyse et assurent, au moyen d'un plan de mesures et de sanctions, que les mesures correctrices adéquates soient mises en œuvre en cas de violation des normes. Le comité d'experts examine le feed-back de l'entreprise pour vérifier si les points de la check-list ont été respectés et surtout si les mesures d'amélioration définies sont complètes. Si nécessaire, des mesures supplémentaires et un contrôle ultérieur sont ordonnés.
- Dans des cas particulièrement délicats, Agrosolution peut proposer des entreprises fautives pour des contrôles ponctuels supplémentaires.
- En 2021, les entreprises SwissGAP ont fait analyser au total 2185 (année précédente : 1824) échantillons de fruits, de légumes et de pommes de terre.
- 1278 ou plus de 58.5% des échantillons concernaient des produits indigènes et 331 échantillons des produits biologiques (15.2%).

III. 1 : Provenance des échantillons et mode de production



Le taux de contestations est de nouveaux un peu plus bas que l'année précédente, soit 5.5% (année précédente : 6.9%); 119 échantillons ont été contestés. Une grande partie concernait des résidus multiples. Sans ces derniers, le taux de contestations ne se serait élevé qu'à 2.2% (année précédente : 3.3%).

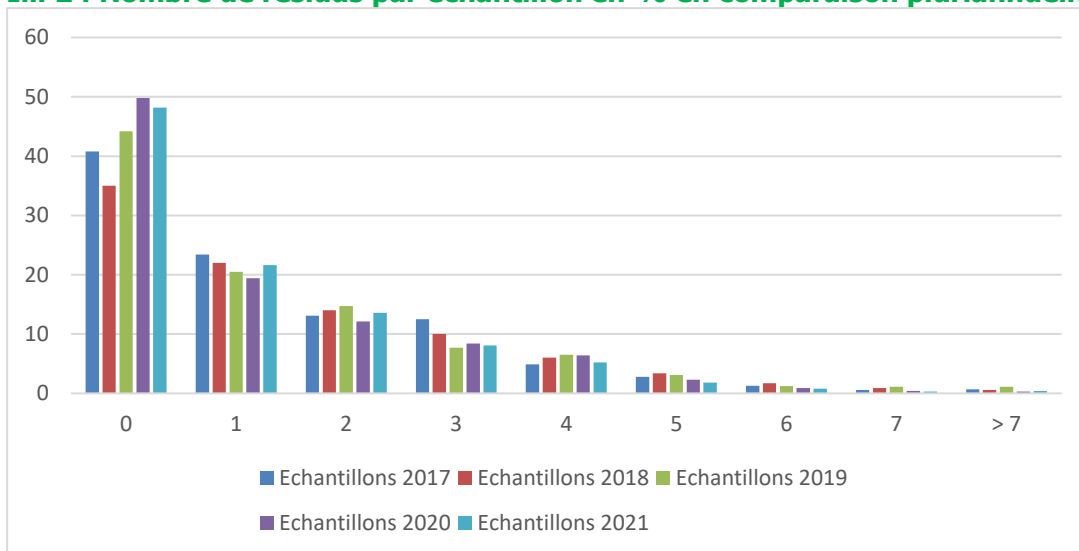
Ce taux est légèrement plus bas que la moyenne pluriannuelle. La diminution de contestations à cause des résidus multiples s'est prouvée.

- Les valeurs maximales ont été dépassées 39 fois contre 42 fois l'année précédente.
- Des substances actives non autorisées sur la culture concernée ont été détectées dans 16 cas (année précédente : 20). De plus, la valeur maximale a été dépassée dans 2 de ces cas.
- 41 cas de résidus multiples « jaune » ont été enregistrés (année précédente : 38).
- 30 contestations concernaient des résidus multiples « rouge » (année précédente : 27).

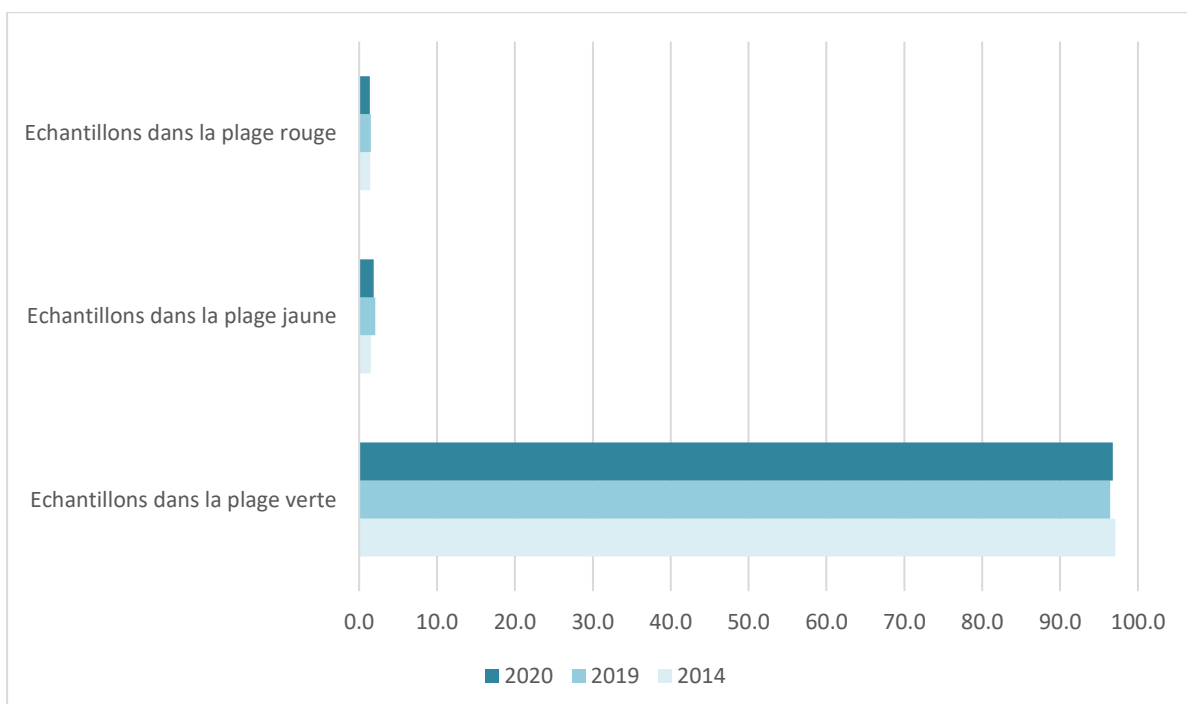
58.5% de tous les échantillons analysés concernaient des produits suisses. Seuls 1.8% des échantillons suisses ont été contestés en raison de résidus multiples, alors que ce taux s'élevait à 5.3% pour la marchandise étrangère. La marchandise indigène a donc obtenu de meilleurs résultats dans ce domaine, de même que concernant le dépassement des valeurs maximales.

En 2021 91.5% de tous les échantillons présentaient entre zéro et au maximum trois résidus (année précédente : 90%). Avec 48.2% le taux d'échantillons sans résidu est un peu plus bas qu'en 2020 (50%).

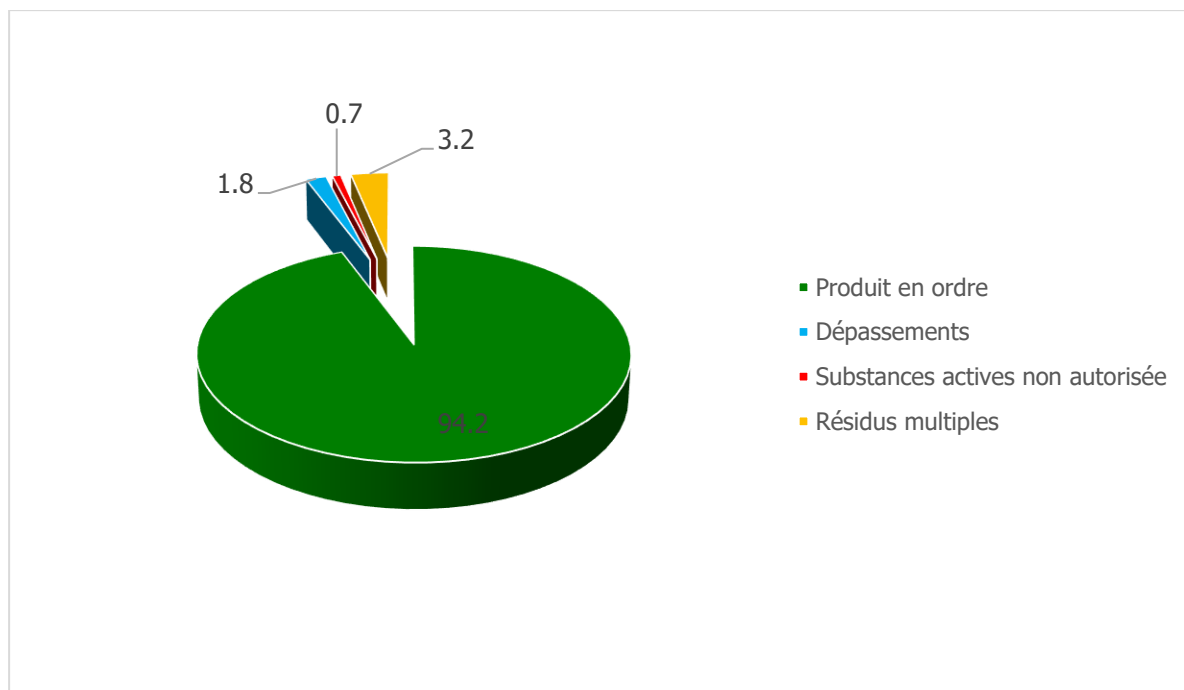
III. 2 : Nombre de résidus par échantillon en % en comparaison pluriannuelle



III. 3 : Résidus multiples : évolution en comparaison pluriannuelle (en %)



III. 4 : Part des tous les échantillons contestés en 2021 (en %)



Les contestations se présentent comme suit dans le détail :

	Total échantillons		Total échantillons suisses	
	2021	2020	2021	2020
	2185	1824	1278	1228
Dépassement valeurs maximales	1.8	2.3	0.5	0.4
Substances actives non autorisées	0.7	1.0	1.3	0.9
Contestations bio (du total des échantillons bio)	3	2.3		
Total contestations sans résidus multiples	3.3	3.4	1.7	2.5
Résidus multiples	3.3	3.6	1.8	2.8

Toutes les indications en %

Conclusions pouvant être tirées des contestations

Les valeurs se situent un peu plus bas que l'année précédente. La situation continue d'être observée de manière critique, modifications dans la pratique ne sont en instant pas prévu.

L'objectif premier est le respect des bonnes pratiques agricoles en procédant comme suit :

- Les manquements sont constatés et d'éventuelles sanctions sont prises à l'encontre des entreprises fautives ;
- Des conclusions dont profitent toutes les parties concernées sont tirées à partir des résultats ;
- Les stratégies de protection phytosanitaire sont encore optimisées :
 - Réduction de l'emploi de produits phytosanitaires ;
 - Réduction des résidus multiples ;
- Les contaminations doivent continuer à être absolument évitées :
 - Nettoyage minutieux des appareils d'épandage entre les pulvérisations ;
 - Diligence requise pour réduire au maximum la dérive, voire l'éviter entièrement ;
 - Cf. directive actuelle de l'OFAG : [Mesures de réduction des risques \(admin.ch\)](#) ;
- Les expériences du monitoring des résidus sont prises en compte dans les conseils aux producteurs et dans leur formation ;
- Les importateurs informent leurs fournisseurs/producteurs étrangers sur les exigences envers les résidus multiples :
https://www.swissgap.ch/uploads/Mehrfachr%C3%BCckst%C3%A4nde_V10_1.1.19_fr_1.pdf
- Les cultures sont contrôlées régulièrement et les produits phytosanitaires sont utilisés préventivement en temps voulu :
 - Éviter les pulvérisations d'urgence tardives débouchant sur des contestations ;
- L'utilisation de produits phytosanitaires est documentée correctement et entièrement en continu ;
- Les directives précises relatives à l'utilisation des divers produits sont respectées :
 - Respect des bonnes pratiques agricoles.

Tous les documents sur le monitoring des résidus de SwissGAP sont disponibles sur <http://www.swissgap.ch/monitoring-des-residus.html>